



Amende forfaitaire majorée sans avoir reçue l'amende initiale et avec erreur de patronyme

Par **Patch94**, le 11/04/2023 à 16:08

Bonjour,

Après avoir utilisé un véhicule de location, j'ai reçu une amende forfaitaire majorée pour laquelle je n'ai jamais reçu d'amende initiale (il s'agit d'un stationnement gênant) et sur laquelle j'ai constaté deux erreurs;

Une sur mon patronyme avec une erreur sur l'orthographe de mon nom de famille et l'autre sur mon adresse (ce qui pourrait expliquer pourquoi je n'ai jamais reçu l'amende initiale).

J'ai contesté cette amende forfaitaire majorée auprès de l'Officier du Ministère Public par lettre recommandée avec AR en expliquant ces erreurs (Amende initiale non reçue et erreur d'orthographe sur mon nom).

Aujourd'hui, en retour à mon courrier, je reçois une lettre simple qui m'indique que ma requête n'a pas été retenue, qu'il n'y aura pas de suite favorable et que je dois régler l'amende forfaitaire majorée.

Pour autant, sur l'amende forfaitaire majorée qui m'a été renvoyée, il y a toujours la même faute d'orthographe sur mon nom ainsi que la même adresse toujours incomplète.

Pourquoi, suite à ces erreurs l'Officier du Ministère Public n'a-t-il pas souhaité reconnaître le fondement de **l'article 429 du Code de procédure pénale** pourtant sollicité dans mon courrier?

Que puis-je faire et espérer?

A vous lire,

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le 11/04/2023 à 18:05

Bonjour

On ne peut rien dire sans connaître la nature d'infraction et l'adresse.

Stationnement gênant c'est plus que vague .

et le 429 du CPP s'intéresse au fond et pas à la forme comme vous semblez avoir contesté donc sans valeur juridique pour cette contravention .